



# Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU VENDREDI 15 JUIN 2018 – 19H00

Présidence : M. J. Köhli

Le Président ouvre la séance du Conseil communal du 15 juin 2018 à 19h00 en demandant de procéder à l'appel.

### 1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 28 membres sont présents, 11 membres sont excusés et 1 membre est absent.

### 2. Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2017

Aucun commentaire n'est formulé à son sujet. Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2017 à l'approbation.

**Le procès-verbal du 30 novembre 2017 est accepté à l'unanimité, moins une abstention.**

### 3. Communication de la Présidence / assermentation

M. J. Köhli salue la présence de Mme C. Aebi, nouvelle Secrétaire municipale ainsi que celle de M. A. Blanc du Bureau Urbanisme.

M. J. Köhli souhaite apporter une modification à l'ordre du jour, à savoir :

- a) traiter le préavis municipal n° 2 (point 6) avant le préavis municipal n° 1 ;
- b) ajouter le rapport des délégués des commissions fixes (point 14 : Rapport des délégués et point 15 : Propositions individuelles).

Le Président informe que M. J.-M. Vannay a donné sa démission et procède à l'assermentation de M. A. Rios. M. K. Khan, jusque-là suppléant de la Commission de gestion, accepte de prendre la place de M. J.-M. Vannay.

#### **4. Préavis municipal n° 2/18, Demande de crédit de CHF 148'100.— pour la révision du Plan général d'affectation (PGA) et de son règlement**

Le Président donne la parole à M. A. Blanc qui procède à la présentation de la révision du PGA et de son règlement, selon le document annexé au présent procès-verbal.

#### **5. Rapport de la Commission des finances sur le préavis n° 2/18**

M. J. Köhli donne la parole à M. D. Noirat. La Commission explique que notre Commune doit réviser ses planifications d'ici à juin 2022, afin de se trouver en conformité avec les bases légales fédérales et cantonales. La zone à bâtir communale d'habitation et mixte permet d'accueillir 429 nouveaux habitants, ce qui représente d'après le Canton, une surcapacité de 247 habitants. Une commission ad hoc devra être nommée et au vu de l'importance du projet, la Commission des finances recommande que celle-ci soit composée d'au moins 5 membres.

Au vu du préavis, la Commission des finances recommande au Conseil communal d'approuver le préavis municipal n° 2/18, relatif à la demande de crédit de CHF 148'100.— pour la révision du Plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA).

Le Président remercie M. D. Noirat et ouvre le débat.

M. P. Stampfli demande, dans le cadre de l'adoption d'un crédit de subsides d'un montant de CHF 5 millions par le Grand conseil, en faveur des communes procédant à la révision de leur Plan général d'affectation, si notre Commune pourra en être bénéficiaire. M. A. Blanc répond que la première phase doit être déposée avant l'automne 2018. Ensuite, en fonction de la complexité du dossier, il subsisterait plus ou moins de chance de bénéficier d'un octroi de subventionnement. M. P. Stampfli questionne encore s'il sera possible de densifier la zone du centre commercial et artisanale. M. A. Blanc informe qu'un système spécifique devra être mise en place à ce sujet. Les zones d'activités non identifiées dans un périmètre à l'intérieur de la localité ne pourront, à priori, pas être développées.

M. A. Rios s'inquiète quant à la perte de revenus que représente une surcapacité de développement de 247 habitants. M. A. Barraud répond que beaucoup de communes se trouvent dans la même situation et que ce chiffre ne peut à l'heure être mesuré.

Le Syndic précise que la population sera bien-sûr informée de l'avancement du projet. Dans un premier temps, le travail sera effectué entre le Bureau Urbaplan et la Municipalité, puis en cohérence avec la Commission ad hoc dans un deuxième temps, afin de pouvoir seulement ensuite présenter un projet à la population.

Personne ne demandant la parole, le Président soumet le préavis n° 2/18 au vote.

**Le préavis n° 2 /18 est accepté à l'unanimité, moins une abstention.**

**6. Préavis municipal n° 1/18, Comptes 2017 de la bourse communale**

**7. Rapport de la Commission de gestion sur les comptes 2017 de la bourse communale**

M. M. Laroze donne lecture du rapport. La Commission relève notamment :

- L'exercice 2017 se boucle par un excédent de revenus de CHF 9'762.54 ;
- Les fonds propres, après comptabilisation du bénéfice 2017, s'élèvent à CHF 7'299'675.06, en diminution de CHF 353'593.43 par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- Le bénéfice, avant amortissement, avoisine CHF 800'000.-- ;
- Les rentrées fiscales 2017 furent inférieures à celles de 2016, à hauteur de CHF 1'100'000.-- ;
- La facture sociale présente une baisse d'environ CHF 300'000.— par rapport au budget.

La difficulté d'établir un budget, au vu de la fluctuation des rentrées fiscales d'une part et des charges obligatoires d'autre part, subsiste.

En conclusion, la Commission de gestion recommande au Conseil communal d'approuver les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils sont présentés et remercie la Municipalité pour le travail accompli.

M. J. Köhli remercie la Commission de gestion et ouvre le débat.

Personne ne demandant la parole, le Président soumet le préavis n° 1/18 au vote.

**Le préavis municipal n° 1/18 est accepté à l'unanimité.**

**8. Nomination du Président du Conseil communal**

Le Président cède la place à M. P. Stampfli, étant donné que le Vice-président, M. C. Wermeille, est excusé. M. J. Köhli se représente volontiers au poste de Président. M. P. Stampfli demande si d'autres candidat(e)s que M. J. Köhli se proposent au poste de Président du Conseil communal. Tel n'est pas le cas.

**M. J. Köhli est élu par acclamations.**

**9. Nomination du Vice-président du Conseil communal**

M. J. Köhli explique que M. C. Wermeille a adressé une missive pour excuser son absence et déclarer qu'il est candidat à sa réélection. Le Président demande si d'autres candidat(e)s se proposent au poste de Vice-président du Conseil communal. Aucun autre candidat ne se propose.

**M. C. Wermeille est élu par acclamations.**

## **10. Nomination de deux scrutateurs**

M. J. Köhli interroge si d'autres candidat(e)s que Mmes F. Wermeille (excusée et candidate à sa réélection) et Mme N. Bornet se proposent aux postes de scrutateurs. Personne d'autre ne se manifeste.

**Mmes F. Wermeille et N. Bornet sont élues par acclamations.**

## **11. Nomination de deux scrutateurs suppléants**

M. J. Köhli demande si d'autres candidat(e)s que Mmes J. Rios et C. Noirat (excusées et candidates à leur réélection) se proposent aux postes de scrutateurs suppléants. Aucun autre candidat ne se propose.

**Mmes J. Rios et C. Noirat sont élues par acclamations.**

## **12. Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion**

M. K. Khan, nommé membre de la Commission de gestion, doit être remplacé en tant que suppléant. M. M. Laroze propose M. A. Rios qui accepte. Aucun autre candidat n'est intéressé.

**M. A. Rios est nommé suppléant à la Commission de gestion par acclamations.**

## **13. Communications de la Municipalité**

M. A. Barraud informe que le cube CVE qui se situe aux abords de l'école, va être décoré d'ici la fin de l'été, pour un coût d'environ CHF 1'000.00.

Mme S. Baudet informe qu'un courrier, relatif à la prise en charge des abonnements scolaires de bus, va être adressé aux membres du Conseil communal de la part de l'ASCOT.

M. A. Barraud présente brièvement une information quant à la prestation des transports publics du Centre commercial. Il est à noter que le développement du Centre commercial dépend exclusivement d'une desserte en transports publics. La réflexion d'un futur tracé se fait entre le Conseil régional, la Municipalité de Commugny et celle de Chavannes-de-Bogis ainsi que le Canton. L'objectif consiste à permettre aux bus de desservir le Centre commercial en continuant sa route sur le Chemin des Pins. L'interdiction de circuler sur l'Avenue de Péguéy ainsi que sur le chemin de remaniement des Champs Blancs sera maintenue. En obligeant les automobilistes à traverser le parking 'Jumbo' pourrait être dissuasif quant au trafic de transit venant de Commugny. La Municipalité de Commugny présentera également le projet à son Conseil communal avant l'été. M. F. Bouvier regrette de perdre un des seuls chemins fermé aux véhicules. M. A. Barraud le rassure en expliquant qu'il est prévu d'y aménager un espace pour les piétons, clairement démarqué de la zone carrossable. M. B. Vanderstraeten demande quel est l'intérêt d'ouvrir le Chemin des Pins aux véhicules. M. A. Barraud explique que Commugny ne pourra pas créer un axe exclusivement pour le bus. L'intérêt pour ses habitants serait de fermer le Chemin du Stand, en ouvrant le Chemin des Pins. Ce projet à ce jour reste au stade de réflexion,

aucune décision n'a été prise de part et d'autre.

Mme S. Baudet informe que le greffe communal sera exceptionnellement fermé durant deux semaines cet été, du 30 juillet au 10 août 2018. L'horaire du greffe, dès le 3 septembre 2018, sera modifié comme suit :

- Lundi ouvert de 08h00 à 12h00 et de 18h00 à 19h30 ;
- Mardi fermé toute la journée ;
- Mercredi au vendredi, ouvert de 08h00 à 12h00.

M. A. Barraud ajoute que certains matchs de la Coupe du Monde seront projetés sur grand écran dans les communes suivantes : Chavannes-des-Bois, Coppet, Mies et Tannay. Des informations précises sont disponibles sur le site internet communal.

M. S. Borella encourage les Conseillers et Conseillères à se rendre à la journée sportive organisée par la commune de Bogis-Bossey, qui aura lieu le 16 juin 2018.

M. S. Borella explique que la loi sur l'acquisition de la nationalité suisse a changé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en citant très brièvement la procédure en vigueur. La modification la plus importante décidée par la Municipalité, consiste à nommer une Commission de naturalisation consultative mixte (permanente), réunissant deux personnes du Conseil communal ainsi qu'un suppléant, qui siégeront avec le Municipal en charge de ce dicastère, M. S. Borella. La Commission recevra les candidats en entretien et pourra donner un avis à l'issue dudit entretien. La décision finale d'octroi de bourgeoisie appartiendra toutefois à la Municipalité. M. S. Borella explique que les inscriptions des personnes intéressées sont ouvertes et que la Municipalité communiquera par courrier qui seront les candidats choisis.

#### **14. Rapport des délégué(e)s des Commissions fixes**

M. F. Bouvier rend compte de la dernière réunion de l'Ajet :

- a) Les comptes 2017 ont été approuvés ;
- b) M. L. Visinand a démissionné en fin d'année dernière et la direction a été reprise par le Codir, temporairement ;
- c) Une nouvelle directrice a été engagée et débutera ses fonctions au mois de septembre, elle répond au nom de Mme Mélanie Gras.

M. B. Vanderstraeten rend compte de la dernière réunion du SITSE :

- a) Les comptes 2017 ont été approuvés à l'unanimité ;
- b) Le préavis relatif à une demande de crédit de CHF 100'300.— pour améliorer la défense incendie sur la station d'épuration de Commugny et les 9 stations de pompage principales a été accepté à l'unanimité ;
- c) Le préavis relatif à une demande de crédit de CHF 79'375.— pour la réalisation d'une conduite d'ESP pour la défense incendie au chemin de la Fontaine à Commugny a été accepté à l'unanimité ;
- d) Le préavis relatif à une demande de crédit de CHF 102'000.— pour l'installation d'un système de désinfection UV à la Source Marie à Commugny a été accepté à l'unanimité ;
- e) Le préavis relatif à une demande de crédit de CHF 84'200.— pour la réalisation d'un bouclage du réseau ESP à Founex a été accepté à l'unanimité ;
- f) Le préavis relatif à une demande de crédit de CHF 1'127'700.— pour la modification du système de collecte des eaux usées du secteur aval à la route Suisse RC 1. Abandon du système vacuflo a été adopté à l'unanimité, moins deux abstentions.

M. P. Stampfli rend compte des deux dernières réunions du Conseil intercommunal du Conseil régional :

- a) Demande de crédit de CHF 1'972'840.-- pour la réalisation d'investissements sur le domaine transfrontalier Dôle-Dappes-Tuffes : il faut tenir compte que le projet global se monte à CHF 16 millions, dont CHF 12 millions pris en charge par la partie française, les CHF 2 millions restant assumés par le Canton. Le projet englobe les aménagements des pistes de la Dôle, l'achat de la parcelle des Dappes, le réaménagement du parking, la mise en place d'un bâtiment d'accueil et la construction d'un nouveau télésiège reliant les Dappes au domaine français des Tuffes, entre autres.
- b) M. P.-A. Schmidt, Syndic de Mies, a été nommé au Codir afin de remplacer M. F. Debluë, démissionnaire ;
- c) Les comptes 2017 ont été approuvés ainsi qu'un postulat pour une démarche participative en faveur du développement futur de la Givrine.

## 15. Propositions individuelles

M. B. Schopfer propose de nommer immédiatement les candidats à la Commission de naturalisation. M. J. Köhli explique que le choix des membres de cette commission appartient à la Municipalité, c'est pourquoi il est nécessaire de se porter candidat pour être éventuellement élu.

Mme G. Thévoz comprend que le règlement communal sur les naturalisations actuellement en vigueur va devenir caduc et demande qu'en est-il du nouveau règlement ? M. S. Borella répond que les pouvoirs communaux se trouvent réduits. M. P. Stampfli ajoute que la Confédération ne veut pas que le législatif des communes soit en charge des naturalisations. Par contre, la Municipalité peut s'appuyer sur une 'Commission municipale'.

Mme K. Meyer demande :

- a) Pourquoi la ligne blanche au milieu de la Route de Bogis-Bossey n'a pas été tracée ;
- b) Est-il possible de demander au propriétaire de tailler la haie (ou d'installer un miroir) afin de sécuriser le croisement du Chemin du Jura et de la Route de Bogis-Bossey.

M. M. Bornet répond qu'une largeur de route de 6 mètres est nécessaire pour tracer une ligne blanche et qu'à priori, il n'est pas prévu d'en tracer une. En ce qui concerne le croisement énoncé, l'installation d'un miroir paraît difficile. Il serait plus opportun de faire tailler la haie. Le Municipal explique que des signaux 'STOP' ont été installés aux débouchés du Chemin du Crêt et du Chemin de la Butte, afin de ne pas obliger les propriétaires concernés de faire tailler leur haie à une hauteur réglementaire de 120 cm.

Mme K. Meyer ajoute que le contenant de la benne à plastique de la déchetterie est actuellement brûlé. La Conseillère relate un projet, repris par la HEI, qui consiste à mettre en place un réacteur qui brûle le plastique et le transforme en carburant. Mme K. Meyer demande s'il est possible d'adhérer à ce projet. M. M. Bornet n'exclut pas cette possibilité une fois que ce projet aura été mis au point et déjà testé par quelques communes.

M. B. Schopfer demande s'il est prévu de moderniser la déchetterie. M. M. Bornet répond que la commune voisine n'est pas du tout prête à investir. Le Syndic encourage chacune et chacun d'écrire à la Municipalité afin de soumettre toutes les doléances à la Municipalité de Bogis-Bossey, à ce sujet.

M. B. Schopfer regrette que l'Auberge communale soit fermée le dimanche et s'interroge si les jours d'ouverture vont changer. M. A. Barraud répond par la négative en expliquant que, suite aux discussions échangées avec M. G. Trouillot, la Municipalité a donné son accord pour les jours de fermeture. L'Auberge n'était de loin pas assez fréquentée pour justifier une ouverture ce jour-là.

M. M. Laroze souhaiterait que la Municipalité réfléchisse à reconsidérer le jour de fermeture de l'Auberge communale le dimanche, en envisageant la distribution de 'bons de réduction' afin d'encourager nos administrés à s'y restaurer et de créer ainsi une vie de village. M. A. Barraud prend volontiers note de la proposition en précisant que le Conseil communal est décisionnaire des lignes budgétaires de la Commune. Il serait nécessaire de chiffrer la somme nécessaire qui couvrirait les frais supplémentaires du personnel de l'Auberge et qui encouragerait les habitants à se déplacer à l'Auberge le dimanche. La Municipalité est ouverte à recevoir toutes les suggestions à ce sujet.

M. B. Vanderstraeten soumet quatre points :

- a) en demandant si les horaires durant l'été seront visibles sur le site internet. Mme S. Barraud répond par l'affirmative ;
- b) en mentionnant que certaines haies doivent être taillées car elles empêchent le passage des piétons sur les trottoirs ;
- c) en interrogeant si une réflexion va être entreprise quant à une limitation de trafic sur la Route de la Sallivaz. M. M. Bornet répond par la négative ;
- d) en désirant connaître l'avancement des travaux de la place de jeux. Mme C. Michel explique qu'ils ont débuté avec un mois de retard. L'ouverture de la place de jeux dépend de la météo.

Le Président remercie chacun pour le travail accompli et souhaite aux Conseillers de bonnes vacances estivales.

Le Syndic remercie le Conseil communal de sa remarquable collaboration ainsi que la Commission de gestion pour les excellents rapports entretenus lors de la présentation des comptes. Il invite ensuite chaque Conseillère et chaque Conseiller à partager les traditionnelles grillades au Foyer et remercie les employés communaux de leur disponibilité ainsi que de l'organisation du repas.

Le Président lève la séance à 20h50.



Le Président  
Jacques KÖHLI



La Secrétaire  
Susanne BARRAUD

**Prochaines dates des Conseils communaux :**

Mercredi 3 octobre 2018 à 20h15  
Mercredi 5 décembre 2018 à 19h00, séance suivie d'un repas

Chavannes-de-Bogis, juin 2018